

RÉCUPÉRATION DE TVA

SUR QUELLES DÉPENSES RÉCUPÉRER LA TVA ?



- Salons, exposition, conférences, séminaires, événementiel : location de stand, salles, location ou achat de mobilier, décoration, fleurs, hôtesse d'accueil, interprètes, téléphone, électricité, transport de marchandises ou de machines...
- Restaurants, traiteurs (nourriture et boissons)
- Gazole (80% de la TVA est récupérable)
- Location de mobiliers
- Location de véhicules commerciaux
- Prestations immatérielles : publicité, services juridiques, informatiques

La TVA n'est pas récupérable sur les dépenses suivantes : hôtels, location de voiture de tourisme, billets d'avion, de train, taxi, cadeaux personnels.

RÉCUPÉRER LA TVA : FACILE ET RAPIDE !

Contactez d'abord la **Chambre de Commerce et d'Industrie France Maurice (CCIFM)** qui suivra votre demande en relation avec notre bureau à Paris.

Il vous faudra envoyer les documents suivants :

1. **Les originaux de toutes les factures** présentant une T.V.A. française récupérable
2. *(Attention, aucune copie de facture, même certifiée conforme, n'est acceptée par l'Administration française.)*
3. **Le mandat** signé, nous permettant d'effectuer ces démarches en votre nom
4. Si la société est établie dans l'Union européenne, une attestation d'assujettissement de la société à la TVA du pays dans lequel elle est établie. Si la société n'est pas établie dans l'Union européenne, une attestation originale d'enregistrement de la société en tant qu'entrepreneur
5. **Vos coordonnées bancaires** pour nous permettre de vous transférer la TVA récupérée.

PAIEMENT ?

Le montant de la TVA récupérée vous sera reversé dans un délai de 1 à 3 mois, par virement bancaire, déduit de notre commission correspondant à une tranche variable entre 6 et 10% de la TVA récupérée.

IMPORTANT : nous devons être en possession du dossier complet **au plus tard le 15 juin** de l'année qui suit la date d'émission de la facture. Aucun délai supplémentaire n'est accordé.

QUI SOMMES-NOUS ?

CCI France International regroupe et anime 124 Chambres de Commerce et d'Industrie Françaises à l'International (CCI FI), soit 185 implantations dans 93 pays. Les CCI FI constituent un réseau mondial unique de relations et de contacts d'affaires de plus de 37 259 entreprises.

Fondée en 2006, la CCIFM s'est développée dans l'intérêt de ses membres afin d'être une chambre relais d'informations. Désormais, ce sont plus de 200 sociétés mauriciennes représentant plus de 40 secteurs d'activités qui y figurent.



CONTACT

Monsieur Amaury HALGAND
Directeur

direction@ccifm.mu

M : +230 5257 52 41 – T : +230 466 90 30